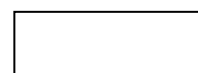


NOTICE DESCRIPTIVE
MAISONS INDIVIDUELLES NEUVES

VILLA MAURICE

MAISON DE FAMILLE - 1964



1. GENERALITES

DEMOLITIONS

- Démolition de bâtiments et annexes existants compris évacuation à la décharge publique.

GROS ŒUVRE & STRUCTURES

- Décapage du terrain.
- Traitement préventif antiparasitaire du sol.
- Système de fondations type et dimensionnement selon rapport d'études Géotechniques et suivant plans et études du B.E.T Structure.
- Murs des façades en parpaings, maçonnerie ou béton armé ; épaisseur et dimensions suivant étude structure.
- Revêtements de façades réalisés suivant permis de construire, soit par enduit teinté ou parement pierre selon les plans de façades ; calepinage et couleurs selon plans de l'Architecte.
- Localement et selon les plans du permis de construire, végétation en façades.
- Murs intérieurs en parpaings, briques, béton armé ou SAD ; épaisseur suivant étude structure et thermique.
- Planchers en béton armé ; épaisseur suivant les calculs du bureau d'études et les prescriptions de l'étude acoustique.
- Charpente bois traditionnelle et couverture tuiles en toitures des triplex sur Rue.

CLOS & COUVERT

- Gouttières et descentes extérieures en zinc ou alu selon plans de l'Architecte.
- Toitures terrasses inaccessibles isolées et étanchées.
- Toitures terrasses accessibles isolées, étanchées et revêtues d'une terrasse bois sur plots (triplex).
- Menuiseries extérieures aluminium selon les plans de l'Architecte et les prescriptions du permis de construire. Double-vitrage isolant suivant les prescriptions de l'étude thermique.
- Occultations par volets roulant à commande électrique (hors salles de bains, salles d'eau et WC, ou selon plans de l'architecte).
- Occultations par stores occultants pour les menuiseries de grande hauteur.
- Vitrages de sécurité pour les fenêtres accessibles ne disposant pas d'occultations.

DOUBLAGES & CLOISONS

- Doublages thermo-acoustiques des murs de façades par panneaux isolant revêtus de plaques de plâtre ; épaisseurs selon prescriptions des études thermiques et acoustiques.
- Cloisons de type Placostil 72/48 minimum. Parements hydrofuges dans les pièces humides.
- Verrières intérieures aluminium ou acier thermolaqué selon plans de l'architecte.
- Faux-plafonds plâtres isolés sous les charpentes bois des triplex sur Rue.



EQUIPEMENTS COMMUNS

- TV : raccordement via réseau câblé local (abonnement à souscrire par l'acquéreur).
- Téléphone : raccordement au réseau (abonnement à souscrire par l'acquéreur).
- Ventilation mécanique contrôlée hygro B individuelle.
- Garage individuel intégré à la maison (hors lot M004).

2. PRESTATIONS INTERIEURES PRIVATIVES

REVÊTEMENTS DE SOLS

PIECES PRINCIPALES : entrée, chambres, cuisine ouverte, séjour

- Parquets contrecollés Berry Alloc ou équivalent.
- Plinthes blanches.
- Coloris aux choix de l'acquéreur.

PIECES DE SERVICES ET ANNEXES : salles de bain, salles d'eau, sanitaires, cellier

- Carrelage Porcelanosa grand format ou équivalent.
- Plinthes assorties.
- Coloris aux choix de l'acquéreur.

BALCONS, TERRASSES

- Béton brut ou lames bois selon les plans de l'Architecte.
- Modèle et coloris aux choix de l'architecte.

REVÊTEMENTS MURAUX

ENTREE, CHAMBRES, CUISINE, SEJOUR, SANITAIRE

- Peinture lisse blanche.

SALLES DE BAINS, SALLES D'EAU

- Faïence PORCELANOSA ou équivalent toute hauteur, sur les murs en périphérie des baignoires et douches. Coloris aux choix de l'acquéreur.
- Peinture lisse blanche au droit des autres murs.

PLAFONDS

TOUTES PIECES

- Peinture lisse blanche.

MENUISERIES INTERIEURES

PORTES PALIERES

- Bloc-porte palière métallique ou bois, prépeint, à huisserie métallique.
- Serrure trois points.



PORTES DE DISTRIBUTION

- Bloc-porte alvéolaire à recouvrement, laqués, peints ou avec revêtement stratifié.
- Serrures à condamnation.

PLACARDS

- Façades avec revêtement stratifié coulissantes ou battantes selon les plans de l'Architecte.
- Profils acier laqué
- Tablette chapelière en partie haute et aménagements 1/3 étagères et 2/3 penderie.
- *Nota : les zones de dressing ne sont pas aménagées en base.*

PEINTURES

- Peinture blanche sur les huisseries, trappes, plinthes, canalisations, etc...

GARDE-CORPS

- Garde-corps métalliques selon les plans de l'Architecte, modèles et coloris aux choix de l'architecte.

PLOMBERIE

COMPTAGE D'EAU ET DISTRIBUTION

- Compteur individuel selon les prescriptions du concessionnaire (abonnement à souscrire par l'acquéreur).
- Distribution par réseau polyéthylène sous fourreau encastré en dalle.

APPAREILS SANITAIRES

- Robinetterie GROHE ou équivalent.
- WC suspendus avec réservoir économiseur d'eau.
- Bouches d'aspiration de la ventilation, raccordées sur le moteur d'extraction individuel, dans les cuisines, salles de bains, salles d'eau et sanitaires.
- Baignoire acrylique 170cm/70cm minimum selon les plans de l'Architecte.
- Douche 80cm/80cm minimum de type SESTRA de chez GEBERIT ou équivalent selon les plans de l'Architecte.
- Pare-douches selon les plans de l'Architecte.
- Emplacements pour lave-vaisselle et lave-linge (selon typologie), avec attentes pour raccordement en alimentation et évacuation d'eau.

MEUBLES VASQUES

- Meubles suspendus avec placard à tiroirs en partie basse de type ODEYA de chez CHENE VERT ou équivalent, réhaussé d'un miroir et d'une applique lumineuse. Nombre de vasques selon plans de l'Architecte.

MEUBLES DE CUISINES

- Meubles sous évier 120cm minimum.



ELECTRICITE

- Compteur individuel selon les prescriptions du concessionnaire (abonnement à souscrire par l'acqureur).
- Distribution encastrée. L'installation sera livrée avec douilles DCL.
- Appareillage LEGRAND ou équivalent. Le positionnement des équipements est défini en conformité avec la norme NF C 15-100.
- Jardins équipés d'une prise de courant étanche et d'un point lumineux, selon les plans de l'architecte.

GAZ

COMPTAGE ET DISTRIBUTION

- Compteur individuel selon les prescriptions du concessionnaire (abonnement à souscrire par l'acqureur).
- Distribution encastrée.

EAU CHAUDE SANITAIRE

- Production par chaudière gaz individuelle.
- Evacuation des fumées par ventouse individuelle, horizontale ou verticale.

CHAUFFAGE

- Production du chauffage depuis la chaudière gaz individuelle et émission par radiateurs. Dimensionnement, type et puissance selon étude thermique.
 - Sèche-serviettes dans les salles de bains et salles d'eau, type et caractéristique selon étude thermique.
- Energie renouvelable : chauffage annexe par poêle à bois.

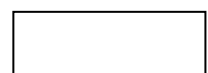
VENTILATION

- Amenées d'air neuf naturel par bouches situées dans les menuiseries extérieures des pièces principales.
- Extraction depuis réseau commun dans les pièces de service.

3. PRESTATIONS INTERIEURES COMMUNES **(Ne concerne pas les triplex sur la Rue de Marseille)**

EQUIPEMENTS

- Contrôle d'accès par visiophone pour l'accès à la résidence.



LOCAL POUBELLES

- Sols : carrelage à usage adapté ou béton brut.
- Murs : Faïence sur 1,50m de hauteur et peintures.

LOCAL VELO

- Sols : carrelage à usage adapté ou béton brut.
- Murs : béton brut ou peinture ou revêtement selon plans de l'architecte.

4. PRESTATIONS EXTERIEURES

ACCES ET VOIRIES (NE CONCERNE PAS LES TRIPLEX SUR RUE)

- Les évacuations des eaux usées et eaux vannes seront raccordées aux égouts sous la voirie publique conformément aux exigences du concessionnaire.
- Mise en attente des divers fourreaux d'alimentation (Eau, Electricité, Téléphone)
- Portail d'accès sécurisé à la résidence.
- Voirie et cheminement piétons en enrobé, béton désactivé ou béton balayé selon les plans de l'Architecte, préconisation permis de construire et solution de traitement des eaux pluviales.

ECLAIRAGE EXTERIEUR (NE CONCERNE PAS LES TRIPLEX SUR RUE)

- Eclairage par candélabres, appliques ou bornes sur détecteur de présence, suivant plans et aménagements extérieurs.

ESPACES VERTS ET CLÔTURES

- Espaces engazonnés et plantés suivant les plans de l'Architecte, et plans d'aménagement du volet paysager du permis de construire.
- Clôtures béton ou maçonnerie, avec réhausse bois, ou équivalent, selon plans de l'architecte.
- Robinet de puisage dans les jardins.



GENERALITES

Il est expressément prévu que dans le cas où, pendant la construction, la fourniture ou la mise en œuvre de certains matériaux, équipements ou matériels se révéleraient impossibles, difficiles ou susceptibles d'entraîner des désordres et ce, pour un motif quelconque (par exemple : retard d'approvisionnement, défauts de fabrication, difficultés d'importation, annulation du marché de l'entreprise titulaire...), le Maître d'Ouvrage pourra remplacer ces matériaux, équipements ou appareils par d'autres de qualité au moins équivalente.

Les noms des marques et les références concernant les éléments d'équipements ou les matériaux ne sont indiqués que pour en définir le genre et le niveau de qualité.

Il est précisé que les côtes et surfaces mentionnées sur les plans sont indiquées sous réserve de tolérance de construction et que la SAS pourra être amenée à les modifier dans les mêmes conditions que ci-dessus.

L'implantation des équipements ou appareils y est par ailleurs figurée à titre indicatif et les retombées de poutres, soffites et canalisations n'y sont pas figurées.

Fait à _____

Le _____ / _____ / _____

Le Réserveur <i>" lu et approuvé, bon pour engagement "</i>	Le Réserveur <i>" lu et approuvé, bon pour Réserveur "</i>